



Informations générales

Calendrier des travaux

(Voir programme provisoire ci-joint)

Réunions préparatoires

Les groupes se réuniront le lundi 14 février de 15 à 18 heures pour élire leur bureau et discuter, le cas échéant, des questions traitées dans le rapport du Directeur général. Des réunions de groupe quotidiennes sont prévues pendant toute la durée de la Réunion.

Déroulement de la Réunion

La cérémonie inaugurale aura lieu le mardi 15 février à 9 h 30 et sera suivie d'un débat mené par un panel de premiers ministres sur le thème de la bonne gouvernance en Europe et Asie centrale. Les travaux se poursuivront ensuite avec l'examen des deux volumes du rapport du Directeur général. L'adoption des rapports, des conclusions et des éventuelles résolutions de la Réunion aura lieu le vendredi 18 février et sera suivie d'une cérémonie de clôture.

Manifestations en marge de la Réunion

- Une réunion informelle des ministres du Travail aura lieu le mardi 15 février dans l'après-midi.
- Une table ronde sur les questions d'égalité entre hommes et femmes dans la vie professionnelle sera organisée le mercredi 16 février.

Manifestations culturelles

Les délégués trouveront sur le site Web de la Réunion des informations communiquées par le gouvernement hongrois sur les manifestations culturelles qui auront lieu pendant la semaine de la Réunion.

Procédure et déroulement de la Réunion

Le *Règlement pour les réunions régionales* ci-joint régira les pouvoirs, les fonctions et la procédure de la *septième Réunion régionale européenne*. L'attention des délégués est attirée sur un certain nombre de points.

Composition des délégations

Conformément à l'article 1, paragraphes 1 et 2, du *Règlement*, chaque Etat Membre participant à la Réunion est invité à s'y faire représenter par une délégation tripartite composée de deux délégués gouvernementaux, d'un délégué employeur et d'un délégué travailleur, accompagnés du nombre de conseillers techniques jugé nécessaire.

L'article 1, paragraphe 4, prévoit que les délégués des employeurs et des travailleurs et leurs conseillers techniques seront désignés en accord avec les organisations professionnelles les plus représentatives des employeurs et des travailleurs du pays ou du territoire considéré, pour autant que de telles organisations existent.

En outre, conformément à la résolution concernant le renforcement du tripartisme dans l'ensemble des activités de l'OIT, adoptée par la Conférence internationale du Travail à sa 56^e session (1971), les Etats Membres sont tenus d'envoyer des délégations tripartites dont les membres puissent agir en pleine indépendance les uns à l'égard des autres. Enfin, la résolution concernant l'action de l'OIT en faveur des travailleuses, adoptée par la Conférence à sa 78^e session (1991), appelle les gouvernements et les organisations d'employeurs et de travailleurs à augmenter la représentation féminine dans leurs délégations aux réunions de l'Organisation.

Dispositions financières

Les frais de voyage et les indemnités de séjour des délégués et de leurs conseillers techniques sont à la charge de leurs gouvernements respectifs (article 1 du *Règlement*).

Enregistrement

Les délégués devront se présenter personnellement au bureau de l'enregistrement de l'hôtel Corinthia pour retirer leur badge; ce service fonctionnera à partir de 9 heures le lundi 14 février.

Débats

En séance plénière

Les participants qui souhaitent intervenir lors des séances plénières devront s'inscrire *la veille auprès du secrétariat*. Ils seront invités à prendre la parole selon l'ordre de la liste des orateurs qui aura été établie.

Pour permettre au plus grand nombre possible d'orateurs de s'exprimer, l'article 10, paragraphe 6, du *Règlement* prévoit qu'aucun discours ne peut, sans l'assentiment du bureau de la Réunion, excéder cinq minutes. Les orateurs sont donc priés de faire des interventions brèves et ciblées, et de réduire autant que possible les discours protocolaires. Les participants disposant d'une copie dactylographiée de leur intervention sont invités à en fournir un exemplaire au secrétariat de la Réunion qui le transmettra aux interprètes.

Dans les séances parallèles

Les discussions seront interactives et les participants qui souhaitent intervenir prendront la parole à l'invitation du président.

Interprétation

L'interprétation simultanée des débats sera assurée en anglais, français, espagnol, allemand et russe (ainsi qu'en hongrois pour les séances plénières).

Documents

Le rapport du Directeur général qui servira de base aux débats paraîtra en anglais, français, espagnol, allemand et russe. Toutefois, le rapport de la Réunion, le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs, les conclusions et les résolutions éventuelles ne seront publiés sur place qu'en anglais, français et espagnol.

Informations pratiques

Arrangements de voyage et réservation de chambres d'hôtel

Les délégués sont invités à prendre leurs arrangements de voyage et à réserver les chambres d'hôtel le plus longtemps possible à l'avance afin de pouvoir bénéficier de conditions avantageuses. Pour des raisons pratiques et afin de faciliter les contacts, il est vivement conseillé de séjourner à l'hôtel Corinthia où a lieu la Réunion et dans lequel le BIT a réservé des chambres à un tarif privilégié (tarif valable pour les réservations faites avant le 15 décembre 2004). Pour les délégués qui souhaiteraient néanmoins un autre lieu d'hébergement, des conditions spéciales ont été négociées avec deux hôtels situés à proximité.

Service de transports

Un service de navette sera mis à la disposition des participants entre l'aéroport et les hôtels. Les délégués sont priés de communiquer, dès que possible, l'heure et le numéro de leur vol ainsi que le nom de leur hôtel au bureau sous-régional de Budapest à l'aide du formulaire en annexe.

Passeports et visas

Les participants sont invités à se renseigner auprès du Consulat de Hongrie dans leur pays pour connaître les documents nécessaires et les formalités éventuelles à effectuer avant l'entrée dans le pays.

Assurances

Il est vivement conseillé aux participants de contracter soit à leurs frais, soit à ceux de leur organisation ou de leur gouvernement, une assurance couvrant les risques de maladie et d'accidents (y compris les frais médicaux), l'invalidité temporaire ou permanente, le décès et la responsabilité civile valable pendant toute la durée de la Réunion et du voyage. Le Bureau ne fournit pas de couverture d'assurance et n'accepte aucune responsabilité dans le cas de demandes de prestations liées à un problème médical préexistant ou surgissant pendant la Réunion ou après. Il est rappelé aux participants qu'ils ne devraient voyager que s'ils sont en bonne santé et il leur est recommandé de respecter scrupuleusement les formalités sanitaires qui pourraient être introduites aux lieux de départ et d'arrivée.

Adresses utiles

Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale

Tél.: +41 22 799 66 66
Fax.: +41 22 799 60 61
Adresse électronique: europe@ilo.org

Bureau sous-régional pour l'Europe centrale et de l'Est (Budapest)

Tél.: +36 1 301 49 00
Fax: +36 1 353 36 83
Adresse électronique: borsos@ilo.org

Site Internet de la Conférence

<http://www.ilo.org/public/french/region/eurpro/geneva/regconf2005/index.htm>.

Lieu et adresse de la Réunion

La Réunion se tiendra au:

Corinthia Grand Hotel Royal
Erzsébet körút 43-49
H-1073
Budapest
Hongrie

Tél: +36 1 479 40 00
Fax: +36 1 479 43 33
www.corinthiahotels.com
réservations: royales@corinthia.hu